



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-016

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-quatre mars deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Joëlle DOUBET (pouvoir à Madame Marie-Françoise LOISON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Eric HERBET)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)

ABSENT EXCUSÉ :

- Monsieur Nicolas BERTRAND
- Monsieur Laurent JACQUES
- Madame Anne-Émilie RAVACHE

OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU MARCHÉS

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,



- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Ainsi, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 27 janvier 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, Monsieur WEISS, Président du Centre de Gestion, a procédé **du 1^{er} janvier au 03 mars 2023**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Contrat n°2023-DEC-1** : Signature d'un contrat pour une durée de 12 mois, renouvelable 4 fois, avec la société « **CEGAPE** » – 4-10 Avenue André Malraux – 92300 LEVALLOIS-PERRET. Cette prestation comprend la maintenance du logiciel INDELINE, qui permet de calculer les indemnités chômage, dans le cadre de la mission « Calcul d'indemnités de chômage ou de licenciement » pour un montant global de 3 338 € HT, soit 4 005.60 € TTC.
- **Contrat n°2023-DEC-2** : Signature d'un contrat pour l'achat d'une licence Windows Serveur 2022 pour le remplacement de la licence Windows serveur 2009, avec la société « **KOESIO / QUADRIA** » 87 rue Louis Blériot – ZA de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME, qui sera utilisée dans le cadre de la mise à jour du serveur SMD des services « Carrières et Paies » du Centre de Gestion pour un montant global de 870,31 € HT, soit 1 044 ,37 € TTC.



- **Contrat n°2023-DEC-3** : Signature de l'avenant à la convention de suivi en santé au Travail des agents du Centre de Gestion pour une durée de 12 mois avec l'« AMSN » (Association Médico-sociale de Normandie), 155 rue Louis Berliot 76235 BOIS GUILLAUME. Ce contrat comprend notamment la cotisation annuelle pour les missions de suivi médical des agents du Centre de Gestion, pour un montant global de 9 527.70 € HT, soit 11 433.24 €.

Dès lors, compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, 1^{er} janvier au 06 mars 2023, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 27 janvier 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Claude WEISS



